



**Monsieur Le Président
Du Conseil Régional Hauts-de-France
151 avenue du Président Hoover
59555 LILLE CEDEX**

FO Hauts-de-France

Lille, le 28/08/2023

**Objet :
Prime de pouvoir d'achat**

Monsieur Le Président,

Le décret n° 2023-702 portant création d'une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat pour certains agents de la fonction publique hospitalière et de l'Etat a été publié au journal officiel du 1^{er} août 2023.

Le décret relatif aux agents de la fonction publique territoriale sera publié à une date ultérieure compte tenu des spécificités de notre fonction publique.

Néanmoins, sans attendre la parution de ce texte, je vous sollicite afin que vous vous engagiez dès à présent, sur le principe du versement de cette prime aux agents de la Région Hauts-de-France.

Pour le syndicat FO, il serait, en effet, injuste et incompréhensible que nos collègues soient exclus du bénéfice de cette prime.

Dans un contexte de forte inflation, l'augmentation de 1,5 % du point d'indice est par ailleurs notoirement insuffisante.

La mise en œuvre de cette prime serait donc un geste de juste reconnaissance du travail effectué par nos collègues et de leur engagement au service de nos concitoyens, comme ils le prouvent chaque jour, y compris dans des circonstances parfois difficiles.

Vous en remerciant par avance, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de nos sentiments syndicalistes les meilleurs.

Bonne rentrée à vous.

**Le Secrétaire Général,
STEPHANE WAVRANT**